

2 milliards d'euros d'économies prévues

PLFSS 2019



La direction de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) prévoit de réaliser 2,01 milliards d'euros d'économies sur les dépenses d'assurance maladie, selon le projet de rapport annuel sur les charges et produits de l'assurance maladie pour 2019.

Ce document qui sera examiné par le conseil de la Cnam puis par celui de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (Uncam), sera ensuite transmis au Parlement dans le cadre de la préparation du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2019.

Doté de 241 pages, il comprend trois parties, respectivement consacrées à l'analyse médicalisée des dépenses, aux propositions d'économies en vue de la construction de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) pour 2019, et à 28 propositions complémentaires pour « accroître la qualité et l'efficacité du système de soins » à court et moyen termes. Le rapport chiffre seulement les économies que l'assurance maladie prévoit de réaliser elle-même. Ces économies serviront à compenser la croissance tendancielle des dépenses d'environ 4,5 %, en vue de limiter la croissance de l'Ondam à 2,3 % sur la période 2018-2022. La biologie médicale fait partie intégrante de ces mesures, avec un gain attendu de 95 millions d'euros en 2019. Le gain attendu en 2018 était de 30 millions d'euros.

S'agissant de la maîtrise médicalisée des prescriptions, la Cnam cite

4 champs d'action pour 2019 : les produits de santé « pour permettre un accès pour tous aux produits innovants », la réduction des actes inutiles au regard des évaluations, les arrêts de travail « en favorisant une logique d'analyse conjointe avec les prescripteurs des situations difficile » et la maîtrise des dépenses de transport. Dans ses rapports précédents, la Cnam avait proposé 1,94 milliard d'euros d'économies pour 2018, 1,4 milliard d'euros pour 2017 et 715 millions d'euros d'économies pour 2016.